

BIOCONTRÔLE

Certis signe un accord avec CEV SA

■ **Certis Europe B.V. a signé un accord exclusif avec CEV SA, société portugaise, pour le développement et la vente d'un fongicide de biocontrôle utilisable en AB, notamment contre le botrytis et l'oïdium de la vigne. L'homologation européenne est attendue pour 2021. Au niveau français, les homologations et les ventes sont prévues à partir de 2022.**